

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**408<sup>ième</sup> séance**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 4 avril 2011, à 19 h 15, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Danielle Elliott, conseillère  
M Gilbert Tremblay, conseiller  
Mme Diane Aubut, conseillère  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Mario Charest, conseiller  
M. Yves Vinette, conseiller

Est absent : M. Yvon Lafond, maire

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame Germaine Leboeuf, mairesse suppléante.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

**1. Prière**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**2011-04-090** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

**3. Avis de motion au règlement numéro 2011-308 modifiant l'article 1 du règlement numéro 2009-280 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières**

Le conseiller Mario Charest donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2011-308 modifiant l'article 1 du règlement numéro 2009-280 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières, avec dispense de lecture.

**4. Avis de motion au règlement numéro 2011-309 établissant un programme de revitalisation favorisant la construction, la rénovation, l'agrandissement, la transformation et la réhabilitation des bâtiments résidentiels, agricoles, industriels et commerciaux de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

La conseillère Danielle Elliott donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2011-309 établissant un programme de revitalisation favorisant la construction, la rénovation, l'agrandissement, la transformation et la réhabilitation des bâtiments résidentiels, agricoles, industriels et commerciaux de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, avec dispense de lecture.

**5. Période de questions**

Aucune question.

**6. Clôture de la séance**

**2011-04-091** L'ordre du jour étant épuisé, Gilbert Tremblay propose, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 19 h 18.

Adoptée.

---

Germaine Leboeuf,  
Mairesse suppléante

---

René Roy,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Germaine Leboeuf, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Germaine Leboeuf